

INFO REDEVANCE 2020



Un contexte international bouleversé, une redevance qui ne peut pas rester figée

Jusqu'à présent, les politiques nationales donnaient la priorité au tri des déchets. La CCMV bénéficiait des subventions de l'État et des aides des éco-organismes pour organiser les collectes, le tri et la revente de ses matières sur des sites français, européens et internationaux.

Aujourd'hui, tous les continents débordent de déchets et ont réduit drastiquement leurs importations de matières. De ce fait, pour la France, le prix de rachat des matières s'écroule. Sur le Vercors pour 2020, ce sont près de 50 000 € de recettes en moins. Les subventions et aides continuent elles aussi à diminuer.

Pour pallier partiellement et en urgence à ce phénomène, la CCMV a augmenté la redevance des ordures ménagères à hauteur de 2 euros par ménage soit 137 euros.

Nous avons besoin de vous

La nouvelle loi d'économie circulaire a pris mesure de l'urgence. Trier c'est très bien. Produire moins de déchets c'est le défi et l'urgence de demain. Ainsi, la priorité est donnée à la réparation des objets, aux recycleries, au compost, et à l'accompagnement des ménages et des professionnels vers le zéro déchets.

Le Vercors En chiffres

Nos obligations 2025

-10% sur l'ensemble
de nos déchets et
réduire à
200 kg/habitant/an

Nos résultats 2018

+16% sur l'ensemble
de nos déchets et
318 kg/habitant/an



COUPON CHANGEMENT DE SITUATION

Vous avez changé de situation ?

**Merci d'en informer directement nos services (en plus du Trésor Public)
et de nous retourner ce coupon (à compléter au verso)**

Pour information, l'édition des factures de la redevance ordures ménagères est effectuée directement par la Communauté de communes du massif du Vercors.

Contact

serviceom@vercors.org

CCMV-Service REOM
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

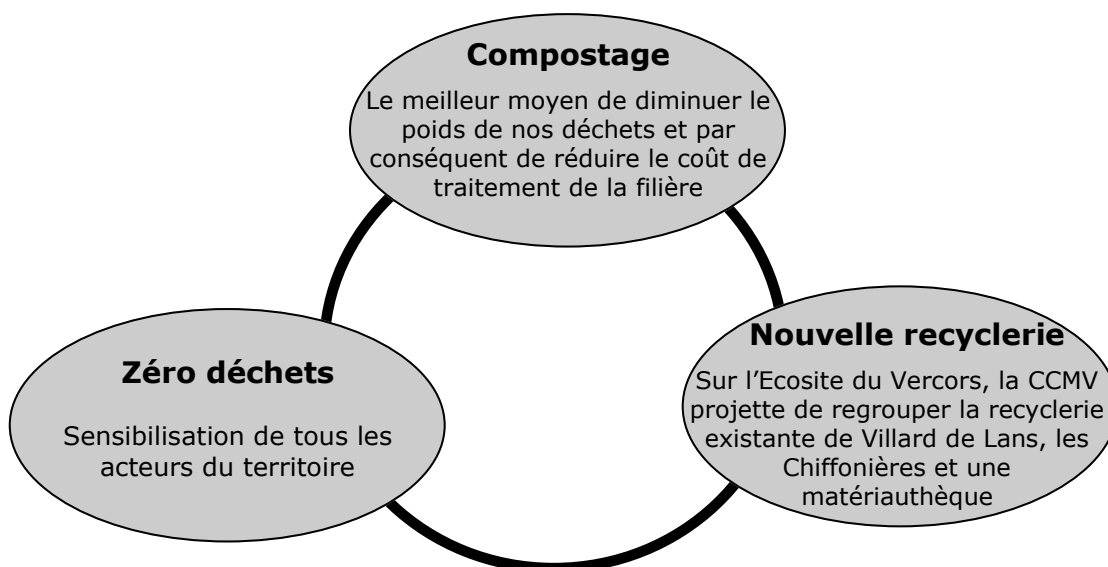
Accueil physique des usagers
Tous les matins de 9h00 à 12h00

www.vercors.org

Liste des pièces justificatives à fournir

Changement de situation	Justificatif demandé
Changement de locataire	→ Déclaration par mail ou papier ou copie bail
Vente de propriété	→ Attestation notariale de vente
Décès	→ Copie acte de décès
Modification adresse de facturation (pour les résidences secondaires également)	→ Déclaration par mail ou papier
Logement déclaré insalubre	→ Copie arrêté municipal

Objectif 2020 : Réduire le volume de déchets



Soyez acteur au quotidien

- ✓ Vous êtes bénévole sur un évènement ? Proposez des alternatives zéro déchets
- ✓ Pendant vos courses, rapportez vos sac à pain, cabas, boîte hermétique chez vos commerçants et changez vos habitudes de consommation
- ✓ Vous ne vous servez plus d'appareils d'électroménager, de vaisselle, de vêtements, de jouets ? Pensez aux recycleries

Chaque geste compte !



Ancienne situation

Date du changement

Vous étiez Locataire Propriétaire

Référence producteur P.....

Nom (ou raison sociale).....

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Adresse mail

Téléphone

Nouvelle situation

Date du changement

Vous êtes Locataire Propriétaire

Référence producteur P.....

Nom (ou raison sociale)

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Adresse mail

Téléphone